Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.23 — TELEPHONE

Les revendications des Gabelous

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » EST PRIS LA MAIN DANS LE SAC

Pour sauver Motte de la réprobation des gabelous, le « Journal de Roubaix » renierait son dieu s'il y croyait.

Dans la défense de son maître, le « Journal de Roubaix » n'apporte aucun argument, mais le mensonge, toujours le mensonge. Il ment par ordre, il est le menteur à gages.

Il ment sciemment quand il dit que les socialistes sacrifiaient les gabelous, il y a sept ans, car il sait que le projet « accordait retraite pleine à ceux qui ont le temps réglementaire ; retraite proportionnelle et un mois de traitement à ceux qui avaient dix ans de service ; à ceux qui ne seraient pas replacés dans le service de la régie ou autre service municipal, une indemnité de trois mois, le remboursement du premier mois de traitement et de la moitié des versements faits à la caisse de retraites ».

Quelle indemnité accordent les patrons roubaisiens aux vieux travailleurs qui ont passé quarante ou cinquante ans à les « emmillionner » ? L'hospice ou la morgue !

Le « Journal de Roubaix » prétend que Motte n'a jamais refusé de recevoir les préposés d'octroi. Nous n'aurions pas besoin d'affirmer le contraire pour convaincre les gabelous qui le savent et s'en souviennent aussi bien que nous et c'est parce que ce rappel à la mémoire a produit son effet, que le « Journal de Roubaix » s'en émeut.

Le fait s'est passé après les nominations injustes, iniques de fin février 1903. Les employés lésés dans leur droit à l'avancement ont — nous le répétons — demandé par la « voie hiérarchique », une audience à M. Motte.

Cette demande d'audience a-t-elle été hiérarchiquement interceptée par le directeur d'alors, M. Geltier ?

La demande a été faite, nous l'affirmons et les gabelous seront d'accord avec nous pour l'affirmer.

Devant le mutisme de Motte, les employés d'octroi se sont adressés à la minorité socialiste qui, au nom de ceux-ci, a protesté contre ces nominations scandaleuses.

M. Motte a déclaré que ces nominations avaient été faites par lui, d'accord avec le directeur de l'octroi. M. Motte couvrait tous les actes de son directeur. Séance du 15 mai 1903.

M. Motte et le directeur avaient écarté, étouffé, refusé ensemble la demande d'audience.

Mais où le « Journal de Roubaix » nous montre jusqu'où peuvent aller, dans la voie du mensonge, des adversaires affolés par la débâcle toute proche, c'est quand il nous dit qu'une délégation de gabelous est allée déclarer au directeur de l'octroi, qu'ils étaient contents de leur sort et n'avaient pas de revendications à formuler !

C'est faux, archifaux !

Ce ne peut pas être vrai, puisque la ligue des préposés d'octroi a envoyé, en novembre 1907, — il y a quatre mois — à l'administration, la liste de ses revendications : « Repos hebdomadaire, tramway gratuit, avancement périodique ».

Pour obtenir, au moins, ces trois avantages, les gabelous n'avaient pas demandé la mise à la retraite des ayants-droit et la répartition égale des remises de régie, parce qu'alors ils se heurtaient à la mauvaise volonté et à la poche des manitous de l'octroi.

Les gabelous n'ont rien obtenu. Seuls le directeur, les contrôleurs et brigadiers ont obtenu les largesses de l'administration.

La question reste donc entière. Il y a des revendications, elles ont été formulées il y a quatre mois, l'administration ou la direction en possède la liste, tous les gabelous le savent et malgré cette succession de faits qui appuient notre argumentation, le « Journal de Roubaix » ose écrire qu'il n'y a pas de revendications.

D'aussi misérables mensonges ne peuvent que précipiter, un peu plus dans le mépris les réactionnaires Motte et consorts pour le compte desquels le « Journal de Roubaix » opère.

Pris en flagrant délit de mensonge, le « Journal de Roubaix » ne trompera plus les gabelous qui, dès maintenant, savent où sont leurs défenseurs, s'ils avaient jamais pu en douter.

Ch. DE BRABANDER.

LES POIDS LOURDS

Pierre Briffaut, 29 ans, rentreur, demeurant rue de Tourcoing, cité Saint-Pierre, 2, et travaillant chez Paul Sion, est tombé avec une ensouple pesant environ 150 kilos, et s'est fait des blessures très graves à la cuisse gauche et dans la région lombaire.

Cet accident entraînera une incapacité permanente et partielle.

DANS L'ENGRENAGE

Un accident assez grave s'est produit chez Motte et Meillassoux frères, rue du Coq-Français.

Auguste Vandenberghe, âgé de 23 ans, départonneur, demeurant rue Verte, à Croix, a eu le pouce gauche pris entre le bâti d'une machine et une pièce cartonnée.

Le docteur qui lui a donné des soins a constaté que le malheureux travailleur ne pouvait même plus soulever la main blessée. Il craint une paralysie complète des doigts et déclare ne pouvoir se prononcer avant une quinzaine de jours.

ARGUMENTS FRAPPANTS

Procès verbal a été dressé à la charge de Henri Rogez, âgé de 40 ans, rattacheur, demeurant rue Archimède, 28, pour coups et blessures volontaires envers Louis Dekoninck demeurant rue Jules Derégnaucourt.

C'est dimanche soir que Roge crut bon de se livrer à cet exploit qui lui vaudra l'honneur de comparaître devant la justice de son pays.

LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE. — Voir en Chronique électorale.

LA FRAUDE

Arthur Delbecq et Victor Collinet, préposés des douanes à Roubaix, se trouvant de service, vers 5 heures, au « Passage Brûlé », virent venir de leur côté deux individus à l'allure suspecte qui, le doute n'était pas possible, cherchaient à passer de la fraude.

En apercevant les douaniers, les deux fraudeurs prirent la fuite, mais ne tardèrent pas à être rattrapés par les agents de la douane qui les conduisirent à la gendarmerie de Wattrelos.

L'un d'eux se nomme Louis Impens, exerce la profession de teinturier et est domicilié 67, rue du Chemin de Fer.

L'autre qui habite dans la même maison se nomme Pierre Baert et est âgé de 15 ans.

Le premier a été condamné pour fraude, il y a quatre mois ; le second il y a un mois.

Ils étaient porteurs de 23 kilos 500 de café vert, d'une valeur de 70 fr. 50.

OUVRIER EBOUILLANTE

C'est chez Motte-Bossut et Mengers, avenue de Lille, qu'est issu cet accident.

François Debpieux, âgé de 20 ans, teinturier, demeurant rue Deldique, à Hem, voulant boucher son bac pour empêcher l'eau de s'échapper, fit un faux mouvement et le liquide brûlant se répandit, le brûlant assez gravement à l'avant-bras droit.

Après avoir reçu les soins nécessaires, François Debaisieux a été reconduit à son domicile.

OBSEQUES CIVILES

On nous annonce la mort de Lucien Pennequin, décédé le 15 mars 1906, dans sa 37e année.

Tous nos amis socialistes comprendront combien nous devons prendre part à la douleur de la famille de notre vaillant camarade Pennequin, et tous se feront un devoir d'assister aux funérailles purement civiles qui auront lieu, aujourd'hui mardi, à 3 heures de l'après-midi.

Assemblée à la maison mortuaire, 4, rue d'Ypres (aux Trois Ponts).

A LA FANFARE « LA PAIX »

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de la Fanfare « La Paix » :

736	639	607	566	538	329	941	474	571
547	571	547	74	934	678	52	906	843
506	844	549	145	865	842	993	297	447

Les lots seront distribués à partir de mardi 17 courant, à la Coopérative « La Paix », jusqu'au 31 mars.

AVIS. — Mercredi 18 mars, à cause du concert du Parti, il n'y aura pas de répétition.

Vendredi prochain, 20 courant, assemblée générale de tous les musiciens au local.

Ordre du jour. — Mesures à prendre pour la sortie de la Mi-Carême et résultat du Concert.

AUX CHAUDRONNIERS

Les ouvriers chaudronniers syndiqués du *Syndicat des ouvriers métallurgistes* et du SYNDICAT DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS de la rue de Tourcoing, sont priés de se réunir ce soir, à huit heures, salle Hiltrop, rue Chapelle-Carette, 65.

Le camarade Latapie, de Paris, y prendra la parole.

Ordre du jour. — Fusion.

Pour le Conseil d'Administration,
Louis FIERS — PATYN.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

DANS L'ESCALIER. — Chez Motte et Blancpot, filateurs, 6, rue de Babylone, Georges Ingiebert, 15 ans, petit rattacheur, demeurant rue du Tilleul cour Buclon, a fait un faux pas en glissant d'un escalier en fer.

Le docteur, ayant relevé une entorse du coude-pied gauche, a prescrit quinze jours de repos.

BLESSÉE AU DOIGT. — Au peignage de Beaurepaire, Maria Descamer, âgée de 18 ans, élingueuse, demeurant rue des Longues-Haies, cour Tiberghien, s'est blessée au majeur gauche en retirant un morceau de laine de son métier.

Quinze jours de repos.

SOUS UN ROULEAU. — Chez Toulemonde, fabricant rue de la Vigne, Adolphe Mesans, âgé de 38 ans, mécanicien, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 80, a eu le doigt pris sous un rouleau de chariot de terre.

Le docteur, ayant constaté l'arrachement de l'ongle, a prescrit trois semaines de repos.

CHEZ LES JARDINIERS

Nous avons publié, il y a quelque temps, les revendications fort justes des ouvriers jardiniers.

Les patrons ont mon, lundi matin, les délégations qui leur étaient envoyées, mais ont répondu par une fin de non-recevoir aux demandes de leurs ouvriers.

La grève a éclaté aussitôt et à l'heure actuelle cent trente jardiniers ont cessé le travail, notamment chez MM. Cantal, Bossut et Rochens.

Une assemblée générale aura lieu ce soir, à 7 heures, 73, rue du Moulin.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

FANFARE DELATTRE. — La Fanfare Delattre offrira à ses membres Protecteurs et Honoraires sa soirée artistique d'hiver, le lundi 23 mars courant, dans la salle de l'Hippodrome.

Toujours désireuse de mieux faire et dans l'espoir d'obtenir un succès sans précédent, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour s'assurer le concours d'artistes distingués du groupe des « Auditions Artistiques Parisiennes » sous la direction de M. Lemarchand.

En raison de la longueur du programme qui est aussi très varié, le contrôle sera ouvert à partir de sept heures et le rideau levé à huit heures très précises.

CERCLE MODERNE. — Dans sa dernière réunion générale le Cercle Moderne a procédé au renouvellement de son comité.

Ont été élus :

Président d'honneur, Anatole Klein ; président, Augustin Dubus père ; directeur, Auguste Lardinois ; vice-président, Amand Lefebvre ; secrétaire général, Fernand Bury ; secrétaire adjoint, Henri Bot ; trésorier, Alexandre Dewitte ; trésorier adjoint, Henri Morel ; archiviste, Alfred Delmotte ; porte-drapeau, Gaston Caretto ; commissaires, Emile Prouvost, Florimond Denef, Louis Crouset, Louis Denis, Louis Leveugle, Edouard Dubus, Joseph Lemarchand, Emile.

Section symphonique. — Chef, Julien Laureys ; *sous-chef, Olivier Branquart.*

Section dramatique. — Chef, Léon Bapaille.

Section sportive. — Chef, Edouard Dubus.

Théâtre, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE-HIPPODROME. — Dimanche prochain, en matinée, représentation de gala pour les familles, par l'excellente tournée Vast : « Les Romanesques », la pièce sensationnelle de Rostand, avec le concours de Mlle Hélène Davyels, du Vaudeville. C'est un gros succès assuré.

ÉTAT CIVIL
DE ROUBAIX, DU 16 MARS 1906

Naissances. — Emile Tack, rue de Blanchemaille. — Aimé Dufossé, rue Dampierre, cour Orange 4. — François Dewilde, rue d'Estaing. — Charles De Backer, rue Christophe Colomb, 17. — Henriette Vandoorselaere, rue Papin, 1. — Jules Delmelle, rue Christophe Colomb, 41. — Marcel Anicaert, rue de la Chaussée, cour Chantraine, 4. — Eugène Vawrenst, rue de la Balance, 145. — Pierre Clément, boulevard de Cambrai.

Décès. — Louis Morels, 71 ans, tisserand, rue de la Perche, cour Briet, 6. — Charles Dewame, 73 ans, apprêteur, avenue Julien Lagache. — Pierre Vanbelle, 39 ans, cordonnier, rue Decrème, 207. — Stéphanie Gras, 73 ans, sans profession, rue Dammartin, 59. — Marie Paris, 65 ans, ménagère, rue de Mouveaux, coin Duboulpeire, 7. — Ferdinand Hoormaert, 70 ans, cordonnier, rue de la Conférence, 26. — Françoise Sanctorum, 87 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Yvonne Leperco, 4 mois, rue de Croix, 64.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Un couple attaqué par des apaches

EN REVENANT D'UN CINEMA UN COUP DE COUTEAU

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux jeunes gens, M. Louis Catteau, 22 ans, employé à la manufacture de tapis Parmentier, domicilié rue du Brun-Pain, 24, et son amie, Mlle Jeanne Panichel, repasseuse, rue de la Cité, revenaient d'un établissement cinématographique.

Il était minuit environ. Les amoureux, tout en devisant joyeusement, étaient arrivés à l'angle de la rue du Brun-Pain et de la rue Moulin. Ils y croisèrent un groupe de cinq jeunes gens coiffés de casquettes. Ces derniers apostrophèrent grossièrement Mlle Panichel.

UNE SCENE DE SAUVAGERIE

M. Catteau s'interposa comme il convenait et pria les inconnus de respecter sa compagne. Il les engagea à poursuivre leur route, leur faisant remarquer que ni son amie ni lui ne les avaient provoqués.

Une bordée d'injures accueillit ses paroles. Le jeune homme, jugeant qu'il était dangereux d'entamer un combat où les forces seraient mal équilibrées, haussa les épaules et entraîna son amie.

Les apaches se précipitèrent alors sur le couple, culbutèrent l'amoureux et l'amoureuse, leur portèrent force coups de poing et coups de pied. M. Catteau se défendit de son mieux, tandis que Mlle Panichel poussait des cris d'appel. Nul passant ne surgit.

Tandis que leurs victimes s'en retournaient les vêtements en lambeaux, les agresseurs jugèrent qu'ils ne les avaient pas suffisamment molestés. L'un d'eux sortit d'une de ses poches un surin et, ayant rejoint au pas de course M. Catteau, lui planta son arme dans le dos.

UNE RETRAITE PENIBLE. L'ENQUETE

Après cet exploit, les apaches disparurent dans la nuit en fredonnant quelque refrain sentimental.

Aidé par son amie, le blessé se traîna péniblement jusqu'à son domicile. L'estaminet situé au rez-de-chaussée de sa maison n'était pas encore fermé. Il y fut accueilli. Un consommateur se rendit en hâte chez un médecin du voisinage et un des amis du blessé, M. Richard Friguier, sortit à la recherche des agresseurs. Il avait à peine parcouru une centaine de mètres qu'il croisait les cinq individus que venait de lui dépeindre M. Catteau. L'un des apaches brandissait une ceinture de cuir. Il la fit siffler aux oreilles de M. Friguier. Puis, toute la bande prit la fuite. Toute poursuite eut été vaine. M. Friguier regagna l'estaminet.

Peu après, arriva le docteur Vermersch qui examina le blessé. Celui-ci portait sous l'omoplate droite une plaie longue de quatre centimètres. Le fer de l'apache n'ayant pas pénétré bien profondément, l'état de M. Catteau n'inspire pas grande inquiétude.

M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert lundi une enquête au sujet de cette affaire. Il a interrogé le blessé et son amie, ainsi que M. Friguier, qui lui ont donné le signalement des apaches. Ces derniers sont naturellement recherchés et il est probable qu'ils seront arrêtés avant peu. Leur méfait mérite un châtiment.

NE DESCENDEZ PAS A LA MARCHE

Hier soir, à sept heures, M. Herbert Mos, employé de commerce, rue de Belfort, 46, quartier du Flocon, revenait en tramway de Roubaix. Il voulut descendre au Point Central, sans attendre l'arrêt du car. Il sauta si maladroitement qu'il tomba et se fractura la jambe gauche.

Relevé par des passants, il fut conduit en voiture à son domicile. Le docteur Vermersch mandé en hâte, constata une fracture de la jambe au niveau de la cheville. Le blessé ne pourra sortir avant six semaines.

MENDICITE

La gendarmerie a arrêté Charles Lebrun, 58 ans, né à Rue (Somme), sans profession connue ni domicile fixe.

Le malheureux, qui mendiait dans le quartier des Phalempins, sera transféré à Lille aujourd'hui.

PROCES-VERBAL

M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, a dressé procès-verbal à Alfred Bloblomme, teinturier, rue Mirabeau, qui sonnait aux portes, pour se distraire...

DANS LA POLICE

Pour cause de déménagement, le bureau de M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, situé rue Nationale, sera fermé les 17 et 18 courant.

Le nouveau bureau sera ouvert le 19 mars, rue des Carliers, 94.

Mercredi 18, Réclame aux Galeries Lilloises : Gants peau Turin pour Dames, toutes nuances, valeur 3 fr. 50, vendus 1 fr. 70.

LE BAL DE L'INSTITUT COLBERT

L'Amicale de l'Institut Colbert clôturait, samedi dernier, la série de ses fêtes d'hiver par un bal de famille qui a obtenu un très grand et légitime succès.

Bonne organisation, très jolie salle, beaucoup d'entrain, excellente tenue, telles ont été les caractéristiques de cette gentille fête à laquelle de nombreuses familles s'étaient donné rendez-vous, et que les infatigables danseurs n'ont quittée qu'à regret, bien qu'elle se soit prolongée assez tard.

Entre deux danses, le comité de l'Amicale félicita M. Flament, membre d'honneur, de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

Ce fut M. Wagnon, président, qui, dans une improvisation simple et toute cordiale, exprima les sentiments de ses camarades à l'égard du nouveau décoré, à qui il remit, en souvenir, au nom de l'Amicale, une superbe croix de la Légion d'honneur.

M. Flament, aussi touché que surpris par cette manifestation toute spontanée, remercia vivement ses camarades de l'Amicale.

Puis il reçut de nouveau les félicitations de l'Amicale de l'Institut Turgot, de Roubaix, représentée par son très aimable président, et celles de M. Ringot, proviseur du Lycée, de M. Viet, conseiller d'arrondissement, de M. Jacquet, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, etc., etc.

Les danses reprirent après cet intermède. Une joyeuse farandole clôtura la soirée.

CHEZ LES FERBLANTIERS-ZINGUEURS

Au cours de leur réunion de lundi soir, les membres de la Chambre syndicale des patrons a décidé de maintenir la garantie de deux ans. Ils se réuniront aujourd'hui à onze heures et demie et prendront connaissance de la réponse des grévistes. Si celle-ci est favorable, le travail sera repris mercredi.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Lundi, dans la matinée, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, une nouvelle manifestation de sympathie en l'honneur de M. Victor Flament, M. Dramais, secrétaire-général de la Mairie, a présenté au nouveau légionnaire les hommages des employés de tous les services

M. Flament a remercié et a rappelé son attachement à la République. Puis une gerbe lui a été offerte.

Les employés de la mairie furent gratifiés d'un demi-congé. Les bureaux furent fermés à partir d'une heure.

UNE CHUTE

Dans la matinée d'hier, à 10 heures et demie, M. Benoît, peigneur, rue du Dahomey, 23, passait rue Fin de la Guerre, accompagné de sa fillette, âgée de cinq ans. Soudain, la fillette glissa en montant sur un trottoir et tomba si malencontreusement qu'elle se fractura le péroné droit. Conduite à son domicile, en voiture, la pauvre gosse fut soignée par le docteur Vermersch. Elle devra garder le lit pendant une quinzaine.

LES POIVROTS

La gendarmerie a arrêté, place de la Gare, Pierre H..., 21 ans, forgeron, né à Roubaix, domicilié rue de Denain. D'autre part, le brigadier Lorthiois a arrêté Charles L..., 52 ans, journalier, rue du Jura, 55. Ces deux poivrots ont été gratifiés de procès-verbaux.

LES CONSEQUENCES DE L'IVRESSE

Les agents Boussemard Olivier, et Louis Dujardin, ayant interpellé un homme ivre, Fernand Brouck, 25 ans, manœuvre de maçon, rue de Rennes, furent injuriés et malmenés. Le poivrot récalcitrant fut, en dépit de sa résistance, conduit au poste de police de la rue de la Paix et incarcéré.

LE SANS-GENE D'UN BOUCHER

Jules Carpentier, 36 ans, boucher, rue de Bruges, à Ingelminster (Belgique), conduisait à travers le square de l'Hôtel-de-Ville, une voiture chargée de viande. Le sous-brigadier Engelsens l'aperçut et lui dressa deux procès-verbaux : 1° parce qu'il est interdit de faire passer les voitures dans le square ; 2° parce que la viande n'était pas recouverte de linges blancs, comme il est prescrit.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

ÉTAT CIVIL
DE TOURCOING, DU 16 MARS 1906

Naissances. — Ernest Roger, rue Turgot, 45. — Raymond Delle, rue de Blois, 121. — Elise Delebouisse, rue du Halot, 65. — Henri Scampe, rue du Touquet, 38.

Décès. — Lucien Coppens, 19 ans, couvreur, rue de la Potente, 22. — Mathilde Fivez, 41 ans, rue de Dunkerque, 227. — Emile Reynaert, 33 ans, rue de la Cloche, 23. — Léonie Bonte, 43 ans, rue Nationale, 122. — Marthe Debacker, 14 ans, rue Nationale, 122.

LE SUCRE BÉGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière.
3275.4

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT-CIVIL du 16 mars 1908. — *Naissance.* — Cool Gaston-Charles, rue Basse, 5.

Décès. — Renny Iskart, 84 ans, sans profession, rue du Trocadéro, 68.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Catloire Etienne, doubleur à l'usine Holden, s'est fait une piqûre à la plante du pied gauche par une écharde.

QU'EST-IL DEVENU ? — Le nommé Decottignies Archange, boulanger, 53, rue du Petit Boutique, a loué un cheval à un nommé Pierre Dewale, demeurant au « Petit Tourcoing », à Mouvaux, le 19 février.

Ce cheval n'a pas reparu à l'écurie depuis cette date et la police enquête.

WATTRELOS

LES LISTES ELECTORALES

Les chouans nous les ont reprochés, Passe volants, disaient-ils, vous avez des Passe volants.

Hélas, malgré tout notre désir de leur faire plaisir, nous devons protester contre cette insinuation.

Sur les vingt-huit électeurs habitant Wattrelos, mais inscrits à Tourcoing, vingt-sept ont refusé, justement, d'être porté sur les listes électorales des deux villes. Un seul demande à pouvoir jouir de son droit de vote à Tourcoing.

On se rappelle la façon dont se présentait l'affaire. Employés à la gare de Tourcoing, mais domiciliés au Sapin Vert, à Wattrelos, les vingt-huit électeurs étaient réclamés par la grande cité.

On est inscrit où l'on travaille disait-on dans la ville qui vient de glorifier Bourgois son enfant mort au Maroc.

Nous devons reconnaître que la commune la plus pauvre de France se laissa faire facilement.

Ce sont des ouvriers, dit-elle, mauvaise, très mauvaise graine. Ils seraient bien capables d'être socialistes et de s'en aller, le 3 mai prochain, déposer un bulletin portant les noms des collectivistes.

Ce serait navrant, dit le maire.

Ce serait épouvantable déclara l'adjoint.

Ce serait l'abomination de la désolation dit un autre.

Je compte placer un grand discours à la première séance du conseil renouvelé, comment le faire si nous ne sommes plus réélus.

Les malheureux employés à la gare de Tourcoing furent rayés des listes électorales de Wattrelos.

Ils furent du reste aussitôt réinscrits.

Heureux bommes, ils ont le droit de voter dans deux endroits, alors que M. Roussel et M. Motte voulaient empêcher des roubaisiens de voter.

C'est pour faire une moyenne nous dirat-on. C'est possible, mais c'est inadmissible.

Votons où nous habitons, aurions à supprimer, pour le pauvre comme pour le riche, le droit d'être inscrit ici ou là, le droit de voter dans une commune ou dans une autre, suivant les circonstances et les besoins.

Nous ne trouverons plus un Théophile Bruyg, demeurant N. 22, rue du Damier, à Wattrelos (Nord) — c'est l'exploit d'huissier envoyé à notre ami Briffaut qui nous l'apprend — pour venir au prix de vingt-deux francs cinquante centimes, demander à déposer son bulletin dans l'urne, à Tourcoing, sous prétexte que c'est la ville où il travaille.

Logiques, nous n'admettons pas dans une ville ce que nous combattons dans l'autre.

R. L.

FETE SCOLAIRE. — Dimanche 15 mars, a eu lieu à l'école des garçons du Crétinier, une matinée suivie du tirage de la tombola.

La salle était comble.

Des chanteurs se sont fait entendre dans leur répertoire eux applaudissements nourris et bien mérités du nombreux auditoire.

Nous signalerons en particulier le réel succès obtenu par MM. Dornier Emile, chanteur réaliste ; Eugène Barbot, dans ses imitations Mayol ; Duquerne, comique grime ; Lecomte Henri, baryton d'avenir.

Une mention spéciale à M. et Mme Duez-Desmarets, de Tourcoing, et à M. Vercruysse, de Saint-Amand, qui nous ont charmé par l'exécution de plusieurs duos dits dans la perfection.

Nos sincères remerciements à M. Detille, directeur de l'école, et à M. Pollet Florent, le dévoué président de l'association : Dornier et Vossart Cyrille, qui ont su organiser et mener à bien la lourde charge qu'est l'organisation d'une tombola.

Voici la liste des numéros gagnants :

1052	766	295	411	704	133	2632
2532	1962	1052	1224	1927	1197	501
2563	2191	1720	2405	306	773	265
579	1011	715	1716	2474	693	2066
1315	2109	1423	1426	447	1222	429
714	1034	1510.				

Les lots non réclamés avant le 1er avril 1908, resteront acquis à l'œuvre.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage Allard-Rousseau et Cie, situé au Laboureur, un homme de peine, Vanhens Ive, âgé de 41 ans, demeurant à Aveighem, en levant une balle de laine, s'est blessé à l'épaule gauche. — 10 jours de repos. Docteur Debuchy.

— Même usine. — Un homme de peine, Deconninck Florentin, âgé de 42 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Congo, s'est fait une entorse au pied gauche, en levant une balle de laine — 15 jours de repos. Docteur Debuchy.

— Aux établissements Kuhlmann, situés au hameau de la Sainte-Marguerite, un journalier, Brutin Léon, 25 ans, demeurant à Roubaix, en conduisant des résidus, s'est tordu le pied. Contusion tibio-tarsienne gauche. — 15 à 20 jours de repos.

LA FRAUDE. — Jean-Baptiste Druon et Alfred Cornille, préposés des douanes de Wattrelos, de service au « Pavé des Ballons » ont arrêté Céline Carrette, âgée de 53 ans, journalière, domiciliée à Wattrelos, rue de Béthune.

Elle avait sur elle 500 grammes de café torréfié, un kilo de café vert et 11.000 allumettes, le tout d'une valeur de 7 fr. 10.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS, du 16 mars 1908. — *Naissances.* — Henri Schiesse, rue Félix Faure 8. — Alice Hals, rue des Trois-Pierres. — Emile Sabbe, P. du Sapin Vert, 29. — Emile Delaisser, rue de Béthune, 23. — Marcel Van Cravynest, rue des Champs, cité Lepers.

Publication. — Emmanuel Sauvage G. Boucher et Jeanne Morel, sans profession.

Décès. — J.-Ble Hespel, 60 ans, tisserand, rue Pierre-Catteau, 70.

L'ANNOY

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un employé de la maison Mulle Gadenne, connu sous le nom de Louis « Trois Baudets », a été, hier, victime d'un accident qui pourrait avoir de graves conséquences. La roue d'un lourd chariot lui étant passée sur le pied, il est trois doigts complètement écrasés.

Le docteur qui lui a donné des soins ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident.

HEM

LA CHASSE EST OUVERTE. — Ce fut tout au moins l'avis de Jean Henrisse, âgé de 37 ans, nous apprend son état-civil, qui, employé comme domestique à la ferme Crépel, à Hem, commença par faire la guerre aux poules qui se trouvaient dans la basse-cour. Quatre furent mises à mal par l'enragé chasseur qui, fier de son exploit, mais non encore satisfait, se dirigea vers la ferme Jonville, aux « Trois Baudets ».

Dans le clapier se trouvaient quelques lapins. Il en prit trois qui, dans la profondeur d'un sac, vinrent rejoindre les poules du patron.

Malheureusement pour Jean Henrisse, M. Crépel le trouva dans la journée porteur de toutes ses prises et la gendarmerie, chargée d'estimer le prix des poules et des lapins, jugea bon de mettre le Parquet au courant des vols d'Henrisse qui, par-dessus le marché, est expulsé de France.

C'est donc le tribunal correctionnel qui estimera le tout à sa plus juste valeur.

LYS-LEZ-LANNOY

A PROPOS de la GREVE BETTREMIEUX

Nous avons publié la lettre de M. Liénard, secrétaire de mairie. Il est, peut-être permis de lui répondre en quelques lignes. Moins terrible que lui, nous n'invoquerons pas des articles de loi dont les cléricaux comme lui n'ont cure, pour en demander l'insertion dans le journal officiel de la mairie dont M. Boutemy est le manitou, et M. Liénard le sous-dieu.

Nous sommes modeste et nous suffisons à nous mêmes.

M. Liénard a protesté très énergiquement au sujet des distributions à faire aux grévistes par le bureau de bienfaisance.

Tout s'est passé correctement dit-il.

Halte-là.

Oui ou non, M. Liénard, une dixaine de grévistes se sont-ils présentés mardi à midi pour avoir leurs bons.

Oui ou non, a t-il été répondu qu'ils étaient supprimés jusqu'à nouvel ordre.

Oui ou non, le maire de Lys-les-Lannoy, a t-il dit, le jour du conseil de révision que jamais les secours n'avaient été supprimés et qu'on devait servir les grévistes comme auparavant.

Toute la question est là et il ne faut pas la chercher ailleurs.

Que voulez-vous, M. Liénard, nous ne sommes pas responsables des omissions voulues ou non que contient notre réponse.

Nous serions responsables, par exemple, si nous laissions passer sans protestation la dernière phrase citée par vous.

Vous avez passé votre vie au service de la classe populaire, dites-vous.

Nous parlons de grève, M. Liénard, nous discutons devant des ouvriers qui ont l'estomac vide. Ne blaguons pas je vous en prie.

Menacez-nous, je le permets, mais ne parlez pas de votre amour pour la classe ouvrière.

On ne peut pas servir à la fois, capitaiste et ouvriers.

R. C.

WASQUEHAL

LE BANQUET DU 22 MARS. — Actuellement plus de 200 personnes, hommes et femmes, ont apporté leur adhésion au banquet du 22 Mars, qui décidément va prendre le caractère d'une véritable manifestation démocratique et populaire.

Les détenteurs de listes d'adhésions sont invités à les remettre au citoyen Gustave Canonne, conseiller municipal, avant mercredi soir 18 courant, dernier délai.

Toutefois les retardataires pourront encore se faire inscrire jusqu'à samedi soir : au Centre, chez Lejeune-Mullier, chez Gustave Dubled, chez Alphonse Huart ; au Capreau, chez J.-B. Bernaege ; à la Planche au Riez, chez Arthur Lefebvre.

A QUI LE PORTEMONNAIE ? — Mme Jean Debeir, perceveuse des droits de place, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

On peut le réclamer à la Mairie.

MOUVAUX

LA FETE ANNUELLE DES AMICALES. — La fête annuelle organisée dimanche dernier par les Associations Amicales d'anciens et d'anciennes élèves, a obtenu un plein succès. Une foule pouvant être évaluée à un millier de personnes, se pressait dans la salle de l'école maternelle.

M. Duhem, maire, et les conseillers républicains étaient présents.

Dans un programme très bien choisi, les sections dramatiques ont montré beaucoup de valeur et ont su charmer l'assistance ; quelques chanteurs comiques ont recueilli une ample moisson de bravos ; dans « Le Ballet des Roses » et « Les Mirlitons », des groupes d'enfants costumés ont été très admirés ; une section musicale « Le Sénat », a rehaussé l'éclat de la fête par quelques-unes de ses belles interprétations.

Au cours du concert qui s'est ouvert à 3 heures précises et qui a duré jusqu'à 8 heures et demie, des quêtes ont été faites au profit des pauvres des Ecoles laïques.

La soirée s'est terminée par un bal très animé où se coudoyait une belle et nombreuse société.

Nos félicitations à MM. les directeurs d'écoles, les présidents des Amicales et les autres personnes ayant participé à l'organisation de cette belle fête.

Nous ne pouvons pas terminer ce compte-rendu sans mentionner tout le bien que retirent les deux Amicales de leur union.

Les fêtes qu'elles organisent n'en sont que plus belles et l'œuvre à laquelle elles se vouent n'en prend que plus d'extension.

LILLE

Les drames au vitriol de Fives

On se souvient que les 29 janvier et 8 février derniers, un menuisier, Henri Driessens, 42 ans, furieux d'avoir été abandonné à Lens par sa maîtresse, Clémence Dedryver, 22 ans, avait tenté de vitrioler cette dernière, au moment où elle se rendait à son atelier, rue Pierre-Legrand.

Driessens, ayant pris la fuite, fut arrêté à Lens. Ramené à Lille, et confronté, ainsi que nous l'avons dit, avec sa maîtresse, dans le cabinet de M. Houeix, juge d'instruction, il nia être l'auteur de ces tentatives criminelles.

Le magistrat a clôturé hier son enquête. Il renvoie Driessens devant le tribunal correctionnel, où il comparaîtra à l'audience du 20 mars, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Le menuisier sera également poursuivi pour vol de deux jupons et d'un portemonnaie au préjudice de son ex-maîtresse.

L'électricité à Lille

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DIT QUE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE LILLE PEUT LIBREMENT VENDRE AUX PARTICULIERS LES EXCEDENTS D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITS PAR SES MACHINES

Ce procès comporte des conséquences considérables pour la vie des cités, si nombreuses dans notre région, qui ont des services des tramways à traction électrique.

C'est la libre concurrence désormais opposée au monopole « de fait » et partant l'abaissement possible du prix de vente de cette chose féérique et encore mystérieuse : « l'électricité ».

JUGEMENT

RESUME DES CONCLUSIONS. — Attendu que par exploit en date du 21 décembre 1907 la Société Lilloise d'Eclairage Electrique a assigné la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue devant le Tribunal de Commerce de Lille, pour s'entendre faire défense, sous astreinte, de continuer la vente de ses excédents d'énergie électrique et en général de faire tout commerce d'électricité.

Attendu que la Société demanderesse réclame, en outre, à la Compagnie défenderesse, la somme de 200.000 francs de dommages intérêts pour réparation du préjudice à elle causé par les agissements de cette dernière.

Attendu que la Compagnie des Tramways prétend avoir le droit de céder et être régulièrement autorisée à le faire, ses excédents, et qu'elle ne saurait de ce chef devoir aucuns dommages et intérêts.

Attendu qu'elle prétend n'avoir cédé que ses excédents, sans faire aucune autre vente d'énergie électrique, que par conséquent il serait prématuré de lui faire défense de faire une chose qu'elle n'a jamais faite.

Attendu qu'elle conclut à ce que la Société demanderesse soit déboutée de ses demandes, fins et conclusions, et condamnée aux dépens de l'instance.

SITUATION DES PARTIES. — Attendu que la Société Lilloise est dûment aux droits de la Compagnie du Gaz de Wazemmes et de la Compagnie Impériale et Continentale du Gaz de Londres ; qu'elle est aussi bénéficiaire du monopole concédé à ces Compagnies pour l'éclairage électrique de la ville de Lille,